

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Nombre de membres :</u> En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 13 POUR : 13 CONTRE : / ABSTENTION : /	<u>L'an deux mille vingt</u> <u>Le quinze juillet à vingt heures trente minutes</u> Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de Cernex, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT. <u>Date de convocation</u> : le 9 juillet 2020 <u>Secrétaire de séance</u> : Agnès RICHARD
<u>Présents</u> : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Odette LAUDE, Thierry DEFFAYET, Virginie JACOTTET, Agnès RICHARD, Martin PHILIPPS, Pascal GROSFORT, <u>Absent(e)(s) avec procuration</u> : Jérôme WAHL, Delphine BACHELLERIE, Cécile CASSOULENS, Arnaud POLLET <u>Absent(e)(s) sans procuration</u> : Estelle SIMONIN, Gaël MENETRIER	

Délibération n° D20-17

Objet : Adhésion à l'association des communes forestières de Haute-Savoie

Monsieur le Maire présente l'Association des Communes forestières de Haute-Savoie et son réseau :

- il fait état des actions et du rôle tenus par celle-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt ;
- il expose l'intérêt pour la commune de d'adhérer au réseau des communes forestières pour toute question relevant de l'espace forestier et de la filière bois ;
- il expose que le montant de la cotisation départementale, régionale et fédérale s'élève à 1% du montant des ventes de bois 2019 + 0,9 % du montant des ventes de bois 2019 avec un minimum de 66 € et un maximum de 675 € ;
- il expose qu'un référent forêt et un suppléant doivent être désignés pour représenter la commune auprès des différentes instances forestières.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré,

- ✓ **DECIDE** d'adhérer à l'Association des communes forestières de Haute-Savoie, à l'Union Régionale des Associations de Communes forestières Auvergne Rhône Alpes et à la Fédération nationale et d'en respecter les statuts ;
- ✓ **DECIDE** de payer une cotisation annuelle correspondant à cette adhésion ;
- ✓ **DESIGNE** Cécile CASSOU-LENS comme référente forêt et sa suppléante Delphine BACHELLERIE pour représenter la commune de Cernex auprès des différentes instances forestières ;
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire de signer les documents nécessaires à cette adhésion.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme

Le Maire,
Vincent TISSOT



Certifiée exécutoire le 16 juillet 2020
Transmise en Sous-Préfecture le 16 juillet 2020
Affichée le 16 juillet 2020